



Cadre logique pour le système de SEA du Fonds sur la pêche

Janvier 2025

Table des matières

1 ABREVIATIONS	2
2 PRESENTATION DU CADRE LOGIQUE	2
3 PRINCIPES DE CONCEPTION DU CADRE LOGIQUE	2
4 GUIDE DE L'UTILISATEUR DU CADRE LOGIQUE.....	3
5 RECUEIL D'INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE	6
ANNEXE 1: DEFINITIONS DES TERMES.....	16
ANNEXE 2: THEORIE DU CHANGEMENT DU FONDS SUR LA PECHE	18
ANNEXE 3: MATRICE DES RISQUES	19
ANNEXE 4: INDICATEURS ADDITIONNELS AUX FINS DE LA GESTION DES PROJETS ET DE L'APPRENTISSAGE	20

1 ABREVIATIONS

Abréviation	Explication
ASP	Accord sur les subventions à la pêche
C1	Catégorie 1
C2	Catégorie 2
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

2 PRESENTATION DU CADRE LOGIQUE

Le présent document décrit en détail le cadre logique, qui est un élément essentiel du cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du Fonds sur la pêche. Il est destiné à servir de référence en ce qui concerne les indicateurs pouvant être adaptés afin de répondre aux besoins spécifiques des programmes menés au titre du Fonds sur la pêche. Le cadre logique est un outil qui organise et adapte les indicateurs en fonction de chaque étape de la théorie du changement¹ et crée ainsi une feuille de route pour mesurer les produits, les résultats et les impacts. Le présent document, qui décrit ce cadre, donne au Secrétariat du Fonds sur la pêche un ensemble complet d'indicateurs qui peuvent être adaptés en fonction des objectifs et des exigences de chaque don. Cette flexibilité est cruciale car les cinq types de dons actuellement définis pour la catégorie 2 sont donnés à titre d'exemple et les pays peuvent chercher à mener des activités financées par des dons relevant de plusieurs catégories. Afin de faciliter cette adaptabilité:

- Ce document sert de recueil d'indicateurs potentiels, conçus pour être modifiés en fonction des différents contextes des programmes menés au titre du Fonds sur la pêche et des besoins des parties prenantes.
- Pour chaque indicateur, des recommandations concernant leur pertinence sont données afin de faciliter le processus de sélection en fonction des différents dons et contextes.

Grâce à ces éléments, ce document de présentation du cadre logique constitue un outil qui aide le Fonds sur la pêche à accomplir efficacement sa mission consistant à suivre et à évaluer les activités liées aux dons et à en tirer des enseignements. La première section du document présente les principes de conception qui ont façonné le cadre logique. Ces principes ont été identifiés lors des consultations avec les parties prenantes et s'appuient sur l'expérience de Dalberg en matière de systèmes de SEA. La deuxième section contient un guide de l'utilisateur qui explique la structure du projet de cadre logique. La dernière section, qui est aussi la plus importante, présente un projet de cadre logique établi sur mesure pour le Fonds sur la pêche, qui incorpore les éléments nécessaires pour suivre les progrès réalisés et assurer la responsabilité. L'annexe contient le projet de théorie du changement qui sous-tend le cadre logique, une matrice des risques qui identifie les risques potentiels tant au niveau des projets que des portefeuilles, ainsi que des stratégies d'atténuation recommandées.

3 PRINCIPES DE CONCEPTION DU CADRE LOGIQUE

Les principes de conception sont établis sur la base des discussions avec les parties prenantes et de l'examen des approches de suivi et d'évaluation existantes des partenaires de mise en œuvre

1. Le cadre logique devrait privilégier le rapport coût-efficacité et la faisabilité. Il devrait tenir compte des contraintes en matière de ressources, couvrir la portée globale du Fonds sur la pêche et s'adapter aux bénéficiaires de dons qui n'ont pas tous la même capacité de communication de données. À cette fin:

- Au niveau des produits, nous recommandons d'avoir des indicateurs simples et concis, utilisant des méthodes de collecte de données relativement peu coûteuses. Reconnaissant que les définitions peuvent varier d'un pays à l'autre – notamment en ce qui concerne l'interprétation du terme "formation" ou la distinction entre une session unique et des sessions multiples – nous suggérons d'établir des définitions communes dans le cadre du mandat afin d'améliorer la cohérence.

¹ De plus amples renseignements concernant la théorie du changement sont disponibles dans l'annexe

- Au niveau de l'impact, l'accent devrait être mis sur le suivi des impacts à court terme, car le suivi des impacts à long terme est plus coûteux et plus difficile à attribuer au seul soutien apporté par le Fonds sur la pêche.
- Pour plusieurs indicateurs concernant des produits, des résultats et des impacts, nous proposons d'utiliser l'auto-évaluation par le biais de rapports de fin de projet et d'enquêtes menées 24 à 30 mois après la clôture des projets. Bien que les auto-évaluations présentent des limites en matière de cohérence et de fiabilité, elles constituent une méthode réalisable pour recueillir des observations sur les résultats et les impacts des projets.

2. Le cadre logique devrait être aligné, le plus possible, sur les approches et les prescriptions en matière d'établissement de rapports des partenaires, des donateurs et des bénéficiaires, afin d'éviter la duplication et de réduire la charge liée à l'établissement de rapports. Cela suppose d'adopter, dans la mesure du possible, des indicateurs similaires, comme ceux relatifs à l'égalité des genres et à la durabilité.

3. Le cadre logique devrait favoriser la transparence et la responsabilité. Afin de promouvoir une gestion efficace des projets, les bénéficiaires sont invités à indiquer eux-mêmes si le soutien externe a permis de satisfaire aux exigences de calendrier, de résultats et de qualité énoncées dans le mandat.

4. Le cadre logique devrait inclure un volet d'apprentissage afin de contribuer à l'amélioration continue des activités liées aux dons menées au titre du Fonds sur la pêche. Dans les rapports de fin de projet, les bénéficiaires sont encouragés à indiquer comment les projets menés au titre du Fonds sur la pêche les ont aidés à renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre les disciplines de l'ASP, ainsi que les difficultés qu'ils ont rencontrées pendant l'exécution du projet (par exemple les raisons des retards dans les projets). Le Secrétariat pourra partager les enseignements tirés afin de guider l'élaboration de futurs projets.

4 GUIDE DE L'UTILISATEUR DU CADRE LOGIQUE

Le cadre suit une progression logique allant des contributions, produits et résultats intermédiaires jusqu'aux résultats. Il commence par les voies d'impact des projets C1 et décrit trois voies d'impact pour les projets C2; certains résultats sont les mêmes pour les produits des projets C2. On entend par "impact" un résultat transversal qui s'applique aux projets C1 et C2.

Le cadre logique comprend des indicateurs au niveau du portefeuille de projets et des indicateurs au niveau des projets, ce qui permet d'avoir une vision complète des résultats du Fonds sur la pêche:

- Les indicateurs au niveau du portefeuille des projets mesurent les résultats opérationnels globaux du portefeuille de projets menés au titre du Fonds sur la pêche en agrégeant des données des différents projets afin de présenter une vue d'ensemble de l'efficacité du programme
- Les indicateurs au niveau des projets recueillent des données propres à chaque projet, qui alimentent les mesures au niveau du portefeuille de projets. Les données propres à chaque projet sont communiquées par les bénéficiaires de dons dans leurs rapports de fin de projet et dans le cadre des enquêtes ponctuelles réalisées après la clôture des projets.

Les indicateurs de l'impact à long terme sont relégués au second plan dans le cadre logique en raison des difficultés rencontrées pour les mesurer pendant le cycle de vie des projets et des contraintes en matière de ressources du Fonds sur la pêche. À leur place, il est recommandé d'utiliser des sources de données existantes, telles que des bases de données de tierces parties, pour suivre les progrès à long terme vers la réalisation des objectifs de l'ASP.

Afin d'assurer l'adoption d'une approche systémique pour la collecte de données, le cadre logique définit les sources de données et la fréquence de mesure suggérée comme suit:

- Contribution: Le Secrétariat du Fonds sur la pêche peut envisager de mettre à jour le tableau de bord tous les trois à six mois.²
- Rapport de fin de projet: Les bénéficiaires de dons sont encouragés à présenter le rapport de fin de projet dans un délai d'un mois après la clôture du projet.
- Enquête: Le Secrétariat pourrait envisager de distribuer une enquête aux bénéficiaires de dons entre deux ans et deux ans et demi après la clôture des projets C2 afin de suivre les résultats à long terme. Cette approche peu coûteuse permet de rendre compte de résultats qui ne peuvent se concrétiser qu'après l'achèvement du projet, mais elle présente également des difficultés: i) la baisse du taux de participation au fil du temps; ii) les difficultés pour contacter les personnes interrogées en raison de changements d'emploi ou de changement des priorités; et iii) le manque d'incitations pour encourager les bénéficiaires à répondre. Afin de limiter ces risques, l'enquête pourrait être concise et axée sur les principaux indicateurs et les bénéficiaires de dons pourraient être invités à décrire les actions de suivi prévues dans le rapport de fin de projet. Nous recommandons au Comité directeur d'envisager d'utiliser l'enquête pour suivre les résultats à long terme en tenant compte des compromis que cela suppose.

Le cadre logique comprend une colonne "Type de projet qu'il est recommandé d'inclure" destinée à guider la sélection des indicateurs pour différents types de projets. Généralement, chaque type de projet est associé à six à huit indicateurs au niveau du portefeuille de projets du Fonds sur la pêche. Dans cette colonne, les types de projets pertinents sont identifiés en fonction des catégories décrites ci-après. On trouvera à l'annexe 1, les définitions de chaque type de projet.

- Catégorie 1: Évaluation des besoins et plan pour l'élaboration du projet
- Catégorie 2 a): Analyse, rapports et études sectorielles
- Catégorie 2 b): Actualisation des cadres législatifs et soutien institutionnel
- Catégorie 2 c): Renforcement des capacités et assistance technique
- Catégorie 2 d): Collecte de données
- Catégorie 2 e): Établissement ou amélioration des systèmes de gestion de la pêche

Le tableau 1 ci-dessous donne un exemple d'indicateurs pour un projet de la catégorie 2 axé sur l'actualisation des cadres législatifs et le soutien institutionnel.

² Le tableau de bord contient, entre autres, des données concernant l'attribution des dons, les rapports de fin de projet des bénéficiaires de dons et les réponses aux enquêtes.

Tableau 1: Sous-ensemble d'indicateurs pour un projet de la catégorie 2 axé sur l'actualisation des cadres législatifs et le soutien institutionnel

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Indicateur au niveau du projet	Sources des données
Contribution	Financement au titre du Fonds sur la pêche versé aux bénéficiaires de dons	<ul style="list-style-type: none"> Montant total du financement attribué (USD) 	Non pertinent	<ul style="list-style-type: none"> Accords de dons du Fonds sur la pêche
Produit	Rédaction de révisions de la législation, de la réglementation et des procédures nationales sur la pêche	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets achevés relatifs à l'actualisation des cadres législatifs et au soutien institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la date d'achèvement du projet? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet
Résultat intermédiaire	Amélioration des capacités et connaissances des parties prenantes clés pour la mise en œuvre de changements législatifs, réglementaires et procéduraux	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué comprendre clairement les changements législatifs, réglementaires ou procéduraux requis 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Nous comprenons clairement les changements spécifiques qui doivent être apportés à notre législation, notre réglementation et nos procédures." 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué comprendre clairement les prochaines étapes devant permettre de procéder aux changements 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Nous comprenons clairement quels changements devraient se voir accorder la priorité la plus haute ainsi que les étapes nécessaires pour procéder à ces changements législatifs, réglementaires ou procéduraux." 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet
Résultat	Révision de la législation, de la réglementation ou des procédures nationales en vue de leur alignement sur les disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant élaboré ou actualisé une législation, une réglementation ou des procédures Pourcentage de bénéficiaires de dons ayant indiqué que le don C2 avait contribué à ces révisions 	<ul style="list-style-type: none"> Avez-vous élaboré ou actualisé des lois, politiques, réglementations et/ou procédures? (Oui/Non) Dans l'affirmative: Dans quelle mesure ce projet C2 a-t-il contribué à la réalisation de ces actualisations? (Échelle de Likert: 1 = Aucune contribution, 5 = Contribution importante) 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des bénéficiaires de dons

5 RECUEIL D'INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE

La présente section contient un recueil d'indicateurs potentiels pouvant être adaptés au contexte et aux besoins spécifiques de chaque projet financé par le Fonds sur la pêche. S'il peut sembler au départ que le recueil complet d'indicateurs (tableau 2) a une vaste portée, c'est parce qu'il est conçu pour faire en sorte que les différents types de projets soient couverts de manière exhaustive. Mais après avoir sélectionné un type de projet spécifique, il ne reste généralement que 68 indicateurs pertinents au niveau du portefeuille de projets.

Pour faciliter le processus de sélection, le recueil complet d'indicateurs sera disponible sous format Excel (une fois la finalisation effectuée), ce qui permettra de filtrer facilement par type de projet. Les bénéficiaires de dons et les responsables de la mise en œuvre des projets sont encouragés à donner la priorité aux indicateurs qui se rapprochent le plus possible de leurs objectifs et de leurs activités, ce qui permettra d'assurer un suivi et une évaluation ciblés et efficaces.

Tableau 2: Recueil du cadre logique

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
Contribution	Financement au titre du Fonds sur la pêche versé aux bénéficiaires de dons	<ul style="list-style-type: none"> Montant total du financement attribué (USD) (par nombre de projets C1 et C2, par type de pays³ et représenté géographiquement sur une carte du monde) 	<ul style="list-style-type: none"> Non pertinent 	<ul style="list-style-type: none"> Accords de dons du Fonds sur la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les projets
Produit 1 (C1: évaluation des besoins)	Établissement des rapports d'évaluation des besoins/du plan d'élaboration du projet (détaillant les lacunes identifiées des bénéficiaires de dons pour la mise en œuvre de l'ASP et/ou les plans destinés à les combler)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évaluations des besoins/plans pour l'élaboration de projets achevés 	<ul style="list-style-type: none"> Type de projet et date d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué chaque type de lacune en matière de mise en œuvre (par exemple lacunes législatives et réglementaires, lacunes relatives aux compétences techniques) 	<ul style="list-style-type: none"> Quels types de lacunes en matière de mise en œuvre ont été identifiées dans l'évaluation des besoins? (Sélectionnez tous les éléments applicables: i) lacunes législatives et réglementaires, ii) lacunes relatives aux compétences techniques, iii) outils et systèmes de gestion des données, iv) infrastructure et matériel, v) collecte de données, vi) difficultés politiques, vii) autres (veuillez préciser). 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1
Résultat intermédiaire 1 (C1: évaluation des besoins)	Meilleure compréhension par les bénéficiaires de dons des lacunes en matière de mise en œuvre et des moyens de les combler, par un autofinancement ou par une demande de fonds supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué qu'ils comprenaient clairement leurs lacunes en matière de mise en œuvre (par PMA et pays en développement) 	<ul style="list-style-type: none"> Si des lacunes en matière de mise en œuvre ont été identifiées: sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Nous comprenons clairement les lacunes que notre gouvernement doit combler pour mettre en œuvre l'ASP" 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué qu'ils comprenaient clairement les prochaines étapes 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Nous comprenons clairement quelle est la 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1

³ Pays en développement, pays les moins avancés (PMA).

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
		possibles pour combler ces lacunes (par PMA et pays en développement)	<p>succession d'étapes la plus efficace pour combler les lacunes en matière de mise en œuvre."</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment comptez-vous combler les lacunes en matière de mise en œuvre et quel est le montant du financement que vous prévoyez de demander? i) autofinancement, ii) dons C2, iii) cofinancement par le Fonds sur la pêche et d'autres sources, et/ou iv) financement en dehors du Fonds sur la pêche, v) je ne sais pas, vi) autres (veuillez préciser le mode et le montant du financement) 		
Résultat 1 (C1: évaluation des besoins)	Comblement des lacunes par les bénéficiaires de dons pour la mise en œuvre des disciplines de l'ASP (éventuellement avec de nouveaux financements)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant obtenu un financement avec des produits C1, pour combler des lacunes en matière de mise en œuvre (au moyen d'un financement C2, d'un cofinancement et d'un financement externe qui n'est pas lié au Fonds sur la pêche) • Montant total attendu du financement mobilisé par des projets C1 (par un financement C2, cofinancement et financement externe qui n'est pas lié au Fonds sur la pêche) 	<p>(Ces questions devront être incluses dans les formulaires de demandes de dons C2 et de dons cofinancés)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous effectué une évaluation des besoins/établi un plan d'élaboration au moyen d'un don C1? (Oui/Non) • Dans l'affirmative, dans quelle mesure souscrivez-vous aux affirmations suivantes: "Les produits du projet C1 ont étayé ma demande de don C2/don cofinancé/financement externe." (Échelle de Likert, 1 = pas du tout d'accord; 5 = tout à fait d'accord; s.o. sans objet) • Quels produits ont été les plus utiles? Les moins utiles? 	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions de projets de la catégorie 2 • Accords de dons du Fonds sur la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 1
Produit 2 (C2: étude sectorielle)	Établissement d'analyses, de rapports et d'études sectorielles visant à favoriser l'élaboration de documents législatifs conformes aux disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets achevés relatifs à l'analyse, aux rapports et aux études sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Type de projet et date d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 a)

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
Produit 3 (C2: Actualisation des cadres législatifs et soutien institutionnel)	Rédaction de révisions de la législation, de la réglementation et des procédures nationales sur la pêche visant à les aligner sur les disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets achevés relatifs à l'actualisation des cadres législatifs et au soutien institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Type de projet et date d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 b)
Résultat intermédiaire 2 (Changement immédiat résultant du produit 2 et du produit 3)	Amélioration des capacités et connaissances des parties prenantes clés pour la mise en œuvre de changements législatifs, réglementaires et procéduraux ⁴ visant à combler les lacunes dans la mise en conformité avec les disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué comprendre clairement les changements législatifs, réglementaires ou procéduraux requis 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Nous comprenons clairement les changements spécifiques qui doivent être apportés à notre législation, notre réglementation et nos procédures en vue de leur alignement sur les disciplines de l'ASP." 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 a), 2 b)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué comprendre clairement les prochaines étapes devant permettre de procéder aux changements 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Nous comprenons clairement quels changements devraient se voir accorder la priorité la plus haute ainsi que les étapes nécessaires pour procéder à ces changements législatifs, réglementaires ou procéduraux." 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 a), 2 b)
Résultat 2 (Changements à plus long terme résultant du résultat intermédiaire 2)	Révision de la législation, de la réglementation ou des procédures nationales en vue de leur alignement sur les disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que le projet C2 a contribué à l'élaboration ou à la révision de la législation, de la réglementation et/ou des procédures visant à faire en sorte qu'ils n'accordent ni ne maintiennent de subventions à un navire ou à un opérateur pratiquant la pêche INN ou des activités liées à la pêche soutenant la pêche INN 	<ul style="list-style-type: none"> Avez-vous élaboré ou actualisé une législation, une réglementation et/ou des procédures visant à faire en sorte que vous n'accordiez ni ne maintenez de subventions à un navire ou à un opérateur pratiquant la pêche INN ou des activités liées à la pêche soutenant la pêche INN? (Oui/Non) 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 a), 2 b)

⁴ La mise en œuvre de changements législatifs, procéduraux et réglementaires désigne le processus de mise en œuvre effective de lois, procédures et réglementations nouvelles ou révisées par l'établissement de cadres administratifs, le renforcement des capacités institutionnelles, la participation des parties prenantes, la mobilisation des ressources, le respect de la mise en conformité et la réalisation d'évaluations périodiques afin de faire en sorte que les résultats attendus soient obtenus.

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
			<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'affirmative: sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a contribué à l'élaboration ou à l'actualisation de documents législatifs afin de faire en sorte qu'aucune subvention ne soit maintenue ou accordée à un navire ou à un opérateur pratiquant la pêche INN ou à des activités liées à la pêche soutenant la pêche INN" 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que le projet C2 a contribué à l'élaboration ou à la révision de la législation, de la réglementation et/ou des procédures visant à faire en sorte qu'ils n'accordent ni ne maintiennent de subventions à la pêche ou aux activités liées à la pêche concernant un stock surexploité, à moins que ces subventions ou d'autres mesures soient mises en œuvre afin de reconstituer le stock à un niveau biologiquement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous élaboré ou actualisé une législation, une réglementation et/ou des procédures visant à faire en sorte que vous ne maintenez ni n'accordiez de subventions à la pêche ou aux activités liées à la pêche concernant un stock surexploité? (Oui/Non) • Dans l'affirmative: sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a contribué à l'élaboration ou à l'actualisation de documents législatifs afin de faire en sorte qu'aucune subvention ne soit maintenue ou accordée à la pêche ou aux activités liées à la pêche concernant un stock surexploité" • Dans la négative: Avez-vous mis en œuvre des subventions ou des mesures visant à reconstituer le stock à un niveau biologiquement durable? (Oui/Non) <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans l'affirmative: sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a contribué à l'élaboration ou à l'actualisation de subventions/mesures visant à reconstituer le stock à un niveau biologiquement durable" 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 a), 2 b)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que le projet C2 a contribué à l'élaboration ou à la révision de la législation, de la réglementation et/ou des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous élaboré ou actualisé une législation, une réglementation et/ou des procédures visant à faire en sorte que vous n'accordiez ni ne maintenez de subventions fournies à la pêche ou aux activités liées à la 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 a), 2 b)

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
		<p>visant à faire en sorte qu'ils n'accordent ni ne maintiennent de subventions fournies à la pêche ou aux activités liées à la pêche en dehors de la juridiction d'un Membre côtier ou d'un pays côtier non Membre et en dehors de la compétence d'une ORGP/un ARGP pertinent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que le projet C2 a contribué à l'élaboration ou à la révision de la législation, de la réglementation et/ou des procédures visant à faire en sorte qu'ils fassent preuve d'un soin particulier et de modération lorsqu'ils accorderont des subventions à des navires ne battant pas leur pavillon • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que le projet C2 a contribué à l'élaboration ou à la révision de la législation, de la réglementation et/ou des procédures visant à faire en sorte qu'ils fassent preuve d'un soin particulier et de modération lorsqu'ils accorderont des subventions à la pêche ou à des activités liées à la pêche concernant des stocks dont l'état n'est pas connu. 	<p>pêche en dehors de la juridiction d'un Membre côtier ou d'un pays côtier non Membre et en dehors de la compétence d'une ORGP/un ARGP pertinent? (Oui/Non)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'affirmative: sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a contribué à l'élaboration ou à l'actualisation de documents législatifs, réglementaires et/ou procéduraux visant à faire en sorte qu'aucune subvention ne soit maintenue ou accordée à la pêche ou aux activités liées à la pêche en dehors de la juridiction d'un Membre côtier ou d'un pays côtier non Membre et en dehors de la compétence d'une ORGP/un ARGP pertinent" • Avez-vous élaboré ou actualisé une législation, une réglementation et/ou des procédures visant à faire en sorte qu'il soit fait preuve d'un soin particulier et de modération lors de l'octroi de subventions à des navires ne battant pas votre pavillon? (Oui/Non) • Dans l'affirmative: sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a contribué à l'élaboration ou à l'actualisation de documents législatifs, réglementaires et/ou procéduraux visant à faire en sorte qu'il soit fait preuve d'un soin particulier et de modération lors de l'octroi de subventions à des navires ne battant pas votre pavillon." • Avez-vous élaboré ou actualisé une législation, une réglementation et/ou des procédures visant à faire en sorte qu'il soit fait preuve d'un soin particulier et de modération lors de l'octroi de subventions à la pêche ou à des activités liées à la pêche concernant des stocks dont l'état n'est pas connu? (Oui/Non) • Dans l'affirmative: sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a 		

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
			contribué à l'élaboration ou à l'actualisation de documents législatifs, réglementaires et/ou procéduraux visant à faire en sorte qu'il soit fait preuve d'un soin particulier et de modération lors de l'octroi de subventions à la pêche ou à des activités liées à la pêche concernant des stocks dont l'état n'est pas connu."		
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que le projet C2 leur a permis de présenter des notifications comme l'exige l'article 8.35 et 8.46 de l'ASP 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a permis à mon organisation de présenter des notifications comme l'exige l'article 8.3 de l'ASP" Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a permis à mon organisation de présenter des notifications comme l'exige l'article 8.4 de l'ASP" 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 a), 2 b)
Produit 4 (C2: renforcement des capacités et assistance technique)	Organisation de formations et ateliers sur la collecte des données, les systèmes de surveillance des navires, l'inspection, les processus de notification et les domaines liés aux disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets achevés liés au renforcement des capacités et à l'assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> Type de projet et date d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 c)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents de formation élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> Combien de documents de formation ont-ils été élaborés en tant qu'éléments livrables du projet? Veuillez préciser le thème principal des documents de formation (par exemple, comment utiliser les systèmes de surveillance des navires) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 c)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de formation et d'ateliers organisés 	<ul style="list-style-type: none"> Combien y a-t-il eu de séances de formation et d'ateliers pendant ce projet? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 c)

⁵ Chaque Membre informera le Comité, dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord, des mesures qui sont en vigueur ou qu'il a prises pour assurer la mise en œuvre et l'administration du présent accord, y compris les mesures prises pour mettre en œuvre les prohibitions établies aux articles 3, 4 et 5. Chaque Membre informera également dans les moindres délais le Comité de toutes modifications apportées ultérieurement à ces mesures et des nouvelles mesures prises pour mettre en œuvre les prohibitions établies à l'article 3.

⁶ Chaque Membre fournira au Comité, dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord, une description de son régime de pêche contenant des références à ses lois, réglementations et procédures administratives en rapport avec le présent accord, et informera dans les moindres délais le Comité de toute modification ultérieure. Un Membre pourra s'acquitter de cette obligation en fournissant au Comité un lien électronique à jour vers la page Web du Membre, ou une autre page Web officielle appropriée, présentant ces renseignements.

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées, y compris de femmes (%), et de pêcheurs pratiquant la pêche à petite échelle (%) 	<ul style="list-style-type: none"> Parmi les personnes formées, combien de participants sont des femmes? Parmi les personnes formées, combien de participants sont des acteurs de la pêche à petite échelle? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 c)
Produit 5 (C2: collecte de données)	Réalisation de recherches, avec des modèles et outils élaborés pour la collecte de données en vue de l'évaluation des stocks maritimes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets achevés relatifs à la collecte de données 	<ul style="list-style-type: none"> Type de projet et date d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 d)
Résultat intermédiaire 3 (Changement immédiat résultant du produit 4 et du produit 5)	Renforcement des compétences techniques des gestionnaires et inspecteurs des pêches et des responsables des politiques sur la pêche pour la pratique d'activités conformes aux disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de personnel formé ayant indiqué que la formation les a dotés des compétences nécessaires à la mise en œuvre des disciplines de l'ASP (classé par genre, pêche à petite échelle, par PMA et pays en développement) 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "La formation m'a permis d'améliorer mes compétences techniques pour les activités conformes aux disciplines de l'ASP." 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégories 2 c), d)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que les études leur permettent de mieux comprendre l'état actuel des populations de poissons relevant du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Les études nous ont permis de mieux comprendre l'état actuel des populations de poissons." 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégories 2 c), d)
Résultat 3 (Changements à plus long terme découlant du résultat intermédiaire 3)	Mise en pratique des compétences par les parties prenantes dans le cadre d'activités contribuant à la mise en œuvre des disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué des améliorations de la capacité de leur organisation à satisfaire aux prescriptions de l'ASP résultant de la mise en pratique des compétences acquises au moyen de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Les compétences acquises dans le cadre du projet C2 ont permis d'améliorer la capacité de mon organisation à satisfaire aux prescriptions de l'ASP" Quelles compétences acquises au moyen du projet de la catégorie 2 vous ont aidé à améliorer votre capacité à satisfaire aux prescriptions de l'ASP? 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> Catégories 2 c), d)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué avoir engagé ou développé des activités spécifiques pour se mettre en conformité avec les disciplines de l'ASP grâce aux 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Les compétences acquises dans le cadre du projet C2 ont permis à mon organisation d'engager ou de développer des activités spécifiques" 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> Catégories 2 c), d)

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
		compétences acquises dans le cadre du projet (par PMA et pays en développement)	pour se mettre en conformité avec les disciplines de l'ASP (par exemple communication de données, inspections)" <ul style="list-style-type: none"> • Quelles activités spécifiques votre organisation a-t-elle engagées à la suite du renforcement des capacités fourni au moyen du projet de la catégorie 2? 		
Produit 6 (C2: Établissement ou amélioration des systèmes de gestion de la pêche)	Amélioration des systèmes de gestion de la pêche, des systèmes de communication électronique de données ou d'autres outils de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets achevés relatifs à l'établissement ou à l'amélioration des systèmes de gestion de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Type de projet et date d'achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes ou d'outils mis en œuvre ou améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de systèmes de gestion de la pêche, de systèmes de communication électronique de données ou d'outils de surveillance ont-ils été mis en œuvre ou améliorés? • Quels types de changements ou d'améliorations ont été apportés? (par exemple, systèmes de gestion de la pêche, systèmes de communication électronique de données, outils de surveillance, autres: veuillez préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)
Résultat intermédiaire 4 (Changement immédiat résultant du produit 6)	Disponibilité des systèmes et outils nécessaires au renforcement des capacités opérationnelles des autorités chargées de la pêche et au soutien de la gestion durable de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parties prenantes des bénéficiaires de dons ayant indiqué avoir accès aux outils nécessaires en matière de collecte et de gestion de données, par exemple pour la surveillance des navires (par genre et par pêche à petite échelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Nous disposons des outils et systèmes nécessaires nous permettant d'assurer une gestion durable de la pêche." 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)
Résultat 4 (Changements à plus long terme découlant du	Établissement de systèmes de collecte et gestion des données pour faciliter la surveillance et la	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que les systèmes de surveillance leur ont permis de présenter des notifications comme l'exige l'article 8.1 de l'ASP⁷ (en ce 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a permis à mon organisation de présenter des notifications comme l'exige l'article 8.1 de l'ASP" 	<ul style="list-style-type: none"> • Notifications présentées • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)

⁷ Sans préjudice de l'article 25 de l'Accord SMC et afin de renforcer et d'améliorer les notifications concernant les subventions à la pêche et de permettre une surveillance plus efficace de la mise en œuvre des engagements relatifs aux subventions à la pêche, chaque Membre a) fournira les renseignements suivants dans sa notification ordinaire concernant les subventions

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
résultat intermédiaire 6)	communication par les bénéficiaires de dons conformément aux disciplines de l'ASP	qui concerne les subventions à la pêche)			
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que les systèmes de surveillance leur ont permis de présenter des notifications comme l'exige l'article 8.2 de l'ASP⁸ (en ce qui concerne la liste des navires et des opérateurs pratiquant la pêche INN) 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 5, à quel point souscrivez-vous à l'affirmation suivante: "Le projet de la catégorie 2 a permis à mon organisation de présenter des notifications comme l'exige l'article 8.2 de l'ASP" 	<ul style="list-style-type: none"> Notifications présentées Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 e)
Impact (Résultat transversal des dons C1 et C2)	Mise en œuvre des disciplines de l'ASP par les bénéficiaires de dons	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant effectué des changements législatifs ou de politique 	Non pertinent	<ul style="list-style-type: none"> Publication par le pays de registres/nouvelles concernant la législation 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les projets
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant présenté des notifications à l'OMC (par PMA et pays en développement) 	Non pertinent	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur les notifications à l'OMC 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les projets
Impact à long terme (au niveau de l'ASP)	Prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de navires soupçonnés de pratiquer la pêche INN détectés dans les eaux territoriales (par région et au fil du temps) Pourcentage de navires pratiquant la pêche INN connus interceptés ou dont l'entrée a été refusée dans les 	Non pertinent	<ul style="list-style-type: none"> Sources possibles: Global Fishing Watch, Combined IUU Fishing Vessel List⁹, Fichier mondial de la FAO¹⁰, IUU Fishing Index¹¹, rapports des ORGP 	<ul style="list-style-type: none"> Pas une priorité pour le Fonds sur la pêche

à la pêche au titre de l'article 25 de l'Accord SMC¹², 13: type ou nature de l'activité de pêche pour laquelle la subvention est accordée; b) dans la mesure du possible, fournira les renseignements suivants dans sa notification ordinaire concernant les subventions à la pêche au titre de l'article 25 de l'Accord SMC: i) état des stocks de poissons dans la pêcherie pour laquelle la subvention est accordée (par exemple surexploités, exploités au maximum de façon durable ou sous-exploités) et points de référence utilisés, et si ces stocks sont partagés¹⁴ avec un autre Membre ou sont gérés par une ORGP/un ARGP; ii) mesures de conservation et de gestion en place pour le stock de poissons concerné; iii) capacité de la flotte dans la pêcherie pour laquelle la subvention est accordée; iv) nom et numéro d'identification du navire ou des navires de pêche bénéficiaire(s) de la subvention ; et v) données sur les captures par espèce ou groupe d'espèces dans la pêcherie pour laquelle la subvention est accordée.

Pour les PMA Membres et les pays en développement Membres dont la part annuelle du volume mondial de la production de la pêche de capture marine ne dépasse pas 0,8% selon les données les plus récentes publiées par la FAO telles que distribuées par le Secrétariat de l'OMC, la notification des renseignements additionnels indiqués dans cet alinéa pourra être faite tous les quatre ans.

⁸ Chaque Membre notifiera annuellement, par écrit, au Comité une liste des navires et des opérateurs dont il a déterminé d'une manière positive qu'ils pratiquaient la pêche INN.

⁹ Combined IUU Fishing Vessel List, [TMT](#).

¹⁰ Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, [FAO](#).

¹¹ [IUU Fishing Risk Index](#).

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille de projets	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
		ports nationaux (par région et au fil du temps) <ul style="list-style-type: none"> Réduction du score de vulnérabilité relatif à la pêche INN (mesuré au moyen de l'Indice relatif à la pêche INN) (par pays) 			
	Réduire la pêche des stocks surexploités	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des stocks surexploités affichant une meilleure santé ou des niveaux de biomasse plus élevés Réduction du volume des captures d'espèces classées comme étant surexploitées (par espèce et par pays) 	Non pertinent	<ul style="list-style-type: none"> Ressources possibles: rapports d'évaluation des stocks des ORGP, rapport de la FAO sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA), logiciel FishStatJ de la FAO, Sea Around Us 	<ul style="list-style-type: none"> Pas une priorité pour le Fonds sur la pêche
	Amélioration de la durabilité des ressources marines	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des stocks de poissons évalués qui se situent à un niveau biologiquement durable Modification de la biomasse et du taux d'exploitation des stocks d'espèces pêchées à des fins commerciales Amélioration du score relatif à la pêche de l'indice de santé des océans 	Non pertinent	<ul style="list-style-type: none"> FAO, Portail de données sur l'indicateur 14.4.1 des ODD12, RAM legacy stock assessment database¹³, rapports d'évaluation des stocks des ORGP, Ocean Health Index¹⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Pas une priorité pour le Fonds sur la pêche

¹² Portail de données sur les indicateurs des ODD, [FAO](#).

¹³ [RAM legacy stock assessment database](#).

¹⁴ [Ocean Health Index](#).

ANNEXE 1: DEFINITIONS DES TERMES

La présente section comprend les définitions des termes utilisés dans ce document. Dans la mesure du possible, ces définitions ont été tirées des documents internes du Fonds sur la pêche et les sources ont été indiquées dans les notes de bas de page.

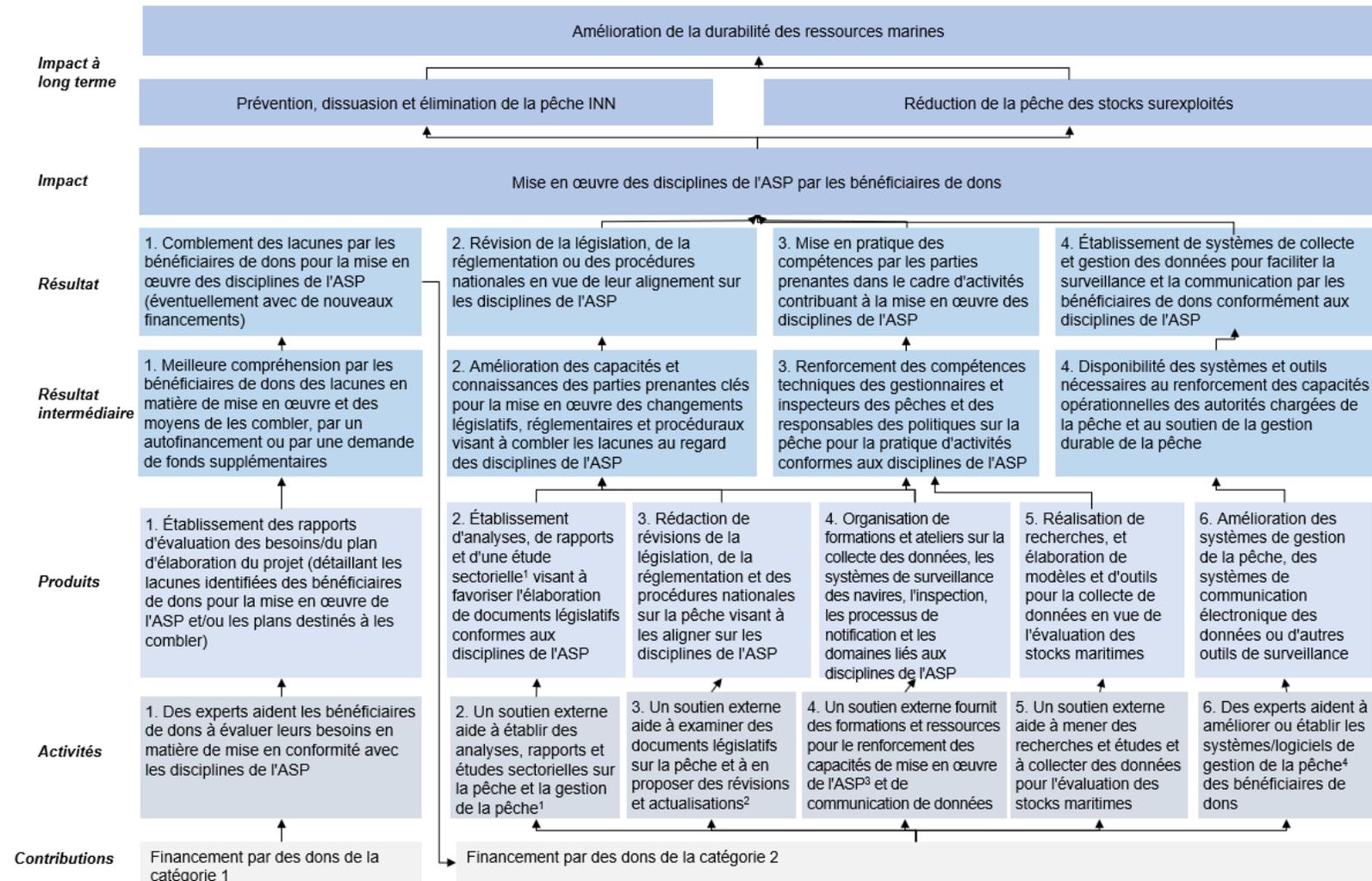
Tableau 3: Définitions des termes

Terme	Définition
Bénéficiaires de dons	Les bénéficiaires du Fonds sur la pêche comprennent des gouvernements nationaux, des partenaires de mise en œuvre (publics ou privés) ou une combinaison des deux, opérant dans un pays moins avancé (PMA) ou un pays en développement partie à l'Accord sur les subventions à la pêche (ASP) ou collaborant avec l'un de ces pays.
Disciplines de l'ASP	Les disciplines de l'ASP sont détaillées dans les articles suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Article 3: Subventions contribuant à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée • Article 4: Subventions concernant les stocks surexploités • Article 5: Autres subventions • Article 8: Notification et transparence
Projets de la catégorie 1	Financement d'un montant maximal de 50 000 dollars EU destiné à fournir un soutien rapide et moins coûteux pour la réalisation d'études et d'évaluations initiales de la conformité avec les disciplines énoncées dans l'Accord sur les subventions à la pêche (ASP). Cette catégorie de financement peut aussi être utilisée pour préparer une proposition en vue de l'obtention d'un soutien financier de la catégorie 2. ¹⁵
Projets de la catégorie 2	Financement destiné à soutenir des interventions plus complexes relevant de programmes. Les projets de la catégorie 2 peuvent être intégrés dans des programmes existants plus vastes d'autres organisations de développement contribuant à la mise en œuvre de l'ASP ou être financés en tant que projets indépendants portant sur une discipline spécifique de cet accord. Ces projets, dont le montant maximal est de 300 000 dollars EU, sont fondés sur des évaluations préalables des besoins nationaux pour la mise en œuvre des dispositions de l'ASP et cherchent à combler les lacunes qui ont été identifiées. Cinq types initiaux de projets de la catégorie 2 ont été identifiés sur la base des discussions du Comité directeur et des contributions des potentiels bénéficiaires de dons, ainsi que du document WT/BFA/INF/15. D'autres types de soutien qui n'ont pas encore été envisagés pourront être nécessaires. Les demandeurs peuvent combiner différents types de soutien, de sorte qu'un projet spécifique puisse répondre à plusieurs aspects de la mise en œuvre de l'ASP. ¹⁵
Projet de la catégorie 2: Analyse, rapports et études sectorielles	Ces types de projets seront axés sur l'élaboration de plans, d'évaluations et d'études sectoriels nationaux liés à la pêche et à la gestion de la pêche, à la pêche INN et à d'autres règles de l'ASP. Ils aideront les Membres de l'OMC à élaborer les politiques et plans au niveau national qui sont nécessaires pour se mettre en conformité avec l'ASP. ¹⁵

¹⁵ Source: Catégories de projets et guichets de financement pour le Fonds sur la pêche, Fonds sur la pêche.

Terme	Définition
Projet de la catégorie 2: Renforcement des capacités et assistance technique	<p>Ces types de dons pour la réalisation de projets visent à renforcer les compétences et les capacités, au moyen de la formation et du perfectionnement, de ceux qui participent à la gestion directe de la pêche dans la mesure prescrite par l'ASP.</p> <p>Ces projets, qui présentent une forte composante en matière de développement des capacités, portent sur des domaines tels que les notifications et l'utilisation des systèmes de collecte des données, des systèmes de suivi des navires, les inspections, etc. Il est attendu que ces initiatives fournissent des ressources en matière de formation et de soutien visant à assurer une formation efficace pour des activités identifiées comme étant prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'ASP.¹⁵</p>
Projet de la catégorie 2: Actualisation des cadres législatifs et soutien institutionnel	<p>Cette catégorie de dons pour la réalisation de projets aiderait les Membres de l'OMC à réviser et à actualiser la législation et les documents législatifs essentiels conformément à l'ASP.</p> <p>Ces dons ont pour principal objectif de faire en sorte que les cadres juridiques et institutionnels régissant la pêche soient à jour, efficaces et tiennent compte des prescriptions de l'ASP.¹⁵</p>
Projet de la catégorie 2: Collecte de données	<p>Cette catégorie englobe les dons pour la réalisation de projets qui seront destinés aux activités de recherche et à la collecte de données en vue de l'évaluation des stocks maritimes et de la réalisation d'études, tel que cela est nécessaire pour la mise en œuvre des prescriptions de l'ASP.</p> <p>Ces évaluations sont essentielles pour comprendre l'état actuel des populations de poissons et pour permettre aux Membres de l'OMC de satisfaire de manière adéquate aux prescriptions spécifiques en matière de communication d'informations.¹⁵</p>
Projet de la catégorie 2: Établissement ou amélioration des systèmes de gestion de la pêche	<p>Les dons pour la réalisation de projets de ce type seraient axés sur le fait de fournir aux gouvernements les moyens d'établir ou d'améliorer les systèmes contribuant à une gestion de la pêche plus efficace et plus durable, selon qu'il serait nécessaire pour mettre en œuvre des disciplines de l'ASP.</p> <p>Ces projets auraient pour objectif de renforcer les capacités opérationnelles et l'efficacité des autorités chargées de la pêche. Ces types d'améliorations seraient essentiels pour maintenir une gestion efficace de la pêche et soutenir le respect des règles de l'ASP. Le secrétariat du Fonds sur la pêche et les principaux partenaires du Fonds peuvent soutenir les Membres de l'OMC qui ont besoin d'une assistance supplémentaire pour l'établissement de systèmes de gestion en facilitant la mobilisation de ressources et les efforts de renforcement des capacités.¹⁵</p>
Études sectorielles	<p>Dans le cadre du Fonds sur la pêche, une étude sectorielle est une analyse menée pour soutenir l'élaboration de plans, de politiques et de stratégies nationaux liés à la gestion de la pêche. Ces études portent sur des domaines tels que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les systèmes de gestion de la pêche, et visent à aider les Membres de l'OMC à identifier les lacunes, à élaborer des politiques et à mettre les pratiques en conformité avec l'Accord sur les subventions à la pêche (ASP).</p>
Documents législatifs	<p>Dans le cadre du Fonds sur la pêche, un document législatif comprend toute loi ou réglementation ou tout cadre juridique régissant la pêche.</p>
Mise en œuvre des changements législatifs, procéduraux et réglementaires	<p>Processus de mise en œuvre effective de lois, procédures et réglementations nouvelles ou révisées par l'établissement de cadres administratifs, le renforcement des capacités institutionnelles, la participation des parties prenantes, la mobilisation des ressources, le respect de la mise en conformité et la réalisation d'évaluations périodiques afin de faire en sorte que les résultats attendus soient obtenus.</p>

ANNEXE 2: THEORIE DU CHANGEMENT DU FONDS SUR LA PECHE



(1) Ces types de projets seront axés sur l'élaboration de plans, d'évaluations et d'études sectoriels nationaux liés à la pêche et à la gestion de la pêche, à la pêche INN et à d'autres règles de l'ASP.

(2) Ces dons ont pour principal objectif de faire en sorte que les cadres juridiques et institutionnels régissant la pêche soient à jour, efficaces et tiennent compte des prescriptions de l'ASP.

(3) Ces projets présentent une forte composante en matière de développement des capacités dans des domaines tels que les notifications et l'utilisation des systèmes de collecte des données, des systèmes de suivi des navires, les inspections, etc.

(4) Ce type de dons pour la réalisation de projets serait axé sur la fourniture aux gouvernements de moyens d'établir ou d'améliorer les systèmes contribuant à une gestion de la pêche plus efficace et plus durable, selon qu'il serait nécessaire pour la mise en œuvre des disciplines de l'ASP.

ANNEXE 3: MATRICE DES RISQUES

La présente matrice des risques identifie les risques qui pourraient avoir une incidence sur le Fonds sur la pêche, tant au niveau des projets que des portefeuilles de projets. Les risques énumérés traduisent les préoccupations communes soulevées par les parties prenantes et mettent en évidence les domaines qui pourraient affecter l'exécution effective et les résultats souhaités ainsi que l'impact des dons du Fonds sur la pêche. Le Fonds sur la pêche et les bénéficiaires de dons devraient déployer des efforts continus pour gérer activement ces risques, en veillant à ce que des stratégies d'atténuation soient en place.

Tableau 4: Matrice des risques et stratégie d'atténuation recommandée

Risque	Stratégie d'atténuation recommandée
Intérêt limité des parties prenantes des PMA et des pays en développement pour les dons du Fonds sur la pêche	(Fonds sur la pêche) Déployer des efforts continus pour faire en sorte que les travaux du Fonds restent pertinents et axés sur les besoins des bénéficiaires de dons. Cela passera par une collaboration et des consultations régulières pour comprendre l'évolution des priorités ainsi que par la prise en compte des observations formulées sur les principales questions soulevées lors des séances d'apprentissage et des réunions organisées par les comités directeurs ou les partenaires de mise en œuvre.
Rejet ou intérêt limité en raison des effets sociaux ou économiques perçus de la suppression des subventions	(Fonds sur la pêche et partenaires de mise en œuvre) Dialoguer avec les parties prenantes pour comprendre leurs préoccupations et y répondre. Encourager les gouvernements ou les responsables de la mise en œuvre des projets à inclure d'autres mesures de soutien aux moyens de subsistance dans la conception des projets afin d'aider les communautés affectées et de réduire au minimum les risques.
Lenteurs et inefficacités au niveau des changements de politique et de l'adoption de la législation	(OMC/Fonds sur la pêche) Déployer des efforts continus de promotion, fournir un soutien technique pour l'élaboration de politiques et organiser des séances de sensibilisation auprès des responsables des politiques pour souligner l'importance des disciplines de l'ASP. Identifier, au sein des organismes gouvernementaux, les principaux champions qui peuvent susciter et défendre des changements de politique.
Changements réglementaires inattendus ou instabilité politique affectant la mise en œuvre	(Fonds sur la pêche et bénéficiaires de dons) Introduire des flexibilités dans la conception des projets pour permettre des ajustements en réponse aux changements réglementaires ou politiques. Élaborer des plans d'urgence pour les régions à haut risque et établir une communication continue avec les autorités locales pour se tenir informés des éventuels changements au niveau de la politique ou du climat politique.
Fort taux de renouvellement du personnel dans les postes gouvernementaux clés	(Bénéficiaires de dons) Assurer la planification de la relève en formant plusieurs fonctionnaires au sein des organismes et en veillant au transfert de connaissances. Envisager d'organiser périodiquement des formations ou des ateliers de mise à niveau pour fournir aux nouveaux fonctionnaires des renseignements actualisés sur les disciplines de l'ASP et les initiatives soutenues par le Fonds sur la pêche.
Financement ou ressources limités pour pérenniser les résultats des projets à leur clôture	(Fonds sur la pêche) Promouvoir les possibilités de cofinancement avec d'autres donateurs, organismes gouvernementaux ou organisations internationales pour prolonger l'impact des projets du Fonds sur la pêche. Mettre au point une stratégie de sortie comprenant un plan de maintien du financement ou de mobilisation des ressources locales pour pérenniser les résultats après le projet.

ANNEXE 4: INDICATEURS ADDITIONNELS AUX FINS DE LA GESTION DES PROJETS ET DE L'APPRENTISSAGE

Cette section présente des indicateurs au niveau des projets spécifiquement conçus pour aider le secrétariat à gérer et à suivre efficacement les projets du Fonds sur la pêche et pour faciliter l'apprentissage. À partir de ces indicateurs, qui sont obtenus au moyen des rapports de fin de projet et des enquêtes, l'objectif est d'évaluer les résultats et la qualité de chaque projet ainsi que de tirer des enseignements susceptibles de permettre des améliorations dans tout le portefeuille de projets. Ces indicateurs sont uniquement destinés à être utilisés en interne par le secrétariat pour améliorer la gestion des projets et l'apprentissage.

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille aux fins de la gestion des projets et de l'apprentissage	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
Produit 1 (C1: évaluation des besoins)	Établissement des rapports d'évaluation des besoins/du plan d'élaboration du projet (détaillant les lacunes identifiées des bénéficiaires de dons pour la mise en œuvre de l'ASP et/ou les plans destinés à les combler)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évaluations des besoins/plans d'élaboration de projets achevés dans les temps, sur la base d'un calendrier préétabli dans le mandat¹⁶ (par type de pays) 	<ul style="list-style-type: none"> Si le projet est retardé: quelles sont les raisons de ce retard? 	<ul style="list-style-type: none"> Propositions de projets Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets achevés qui satisfont aux attentes en matière de qualité convenues dans le mandat (par type de pays) 	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les éléments livrables du projet C1 satisfont-ils aux normes de qualité définies dans le mandat? (Échelle de Likert, 1 = ne satisfont pas aux normes, 2 = satisfont partiellement aux normes, 3 = satisfont pour l'essentiel aux normes, 4 = satisfont entièrement aux normes, s.o. = sans objet) Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1

¹⁶ Le mandat mentionné ici renvoie au document communiqué par le Fonds sur la pêche dans le cadre de l'accord de don. Il décrit la portée, les délais, les éléments livrables et les prescriptions spécifiques applicables aux bénéficiaires de dons ou aux responsables de la mise en œuvre des projets pour mener à bien les évaluations des besoins ou établir les plans d'élaboration des projets.

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille aux fins de la gestion des projets et de l'apprentissage	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
Résultat intermédiaire 1 (C1: évaluation des besoins)	Meilleure compréhension par les bénéficiaires de dons des lacunes en matière de mise en œuvre et des moyens de les combler, par un autofinancement ou par une demande de fonds supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué qu'ils comprenaient clairement leurs lacunes en matière de mise en œuvre (par PMA et pays en développement) 	<ul style="list-style-type: none"> ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué qu'ils comprenaient clairement les prochaines étapes possibles pour combler les lacunes (par moyens et par type de pays) 	<ul style="list-style-type: none"> ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1
Produit 2 (C2: étude sectorielle)	Établissement d'analyses, de rapports et d'études sectorielles visant à favoriser l'élaboration de documents législatifs conformes aux disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets exécutés dans les temps, sur la base d'un calendrier préétabli dans le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> Si le projet est retardé: quelles sont les raisons de ce retard? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 a)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'analyses, de rapports et d'études sectorielles effectués 	<ul style="list-style-type: none"> Combien d'analyses, de rapports et d'études sectorielles ont été effectuées à titre d'éléments livrables de ce projet? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 a)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études sectorielles achevées qui satisfont aux attentes en matière de qualité convenues dans le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les éléments livrables satisfont-ils aux normes de qualité définies dans le mandat? (Échelle de Likert, 1 = ne satisfont pas aux normes, 2 = satisfont partiellement aux normes, 3 = satisfont pour l'essentiel aux normes, 4 = satisfont entièrement aux normes, s.o. = sans objet) ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 a)

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille aux fins de la gestion des projets et de l'apprentissage	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
Produit 3 (C2: Actualisation des cadres législatifs et soutien institutionnel)	Rédaction de révisions de la législation, de la réglementation et des procédures nationales sur la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets exécutés dans les temps, sur la base d'un calendrier préétabli dans le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> • Si le projet est retardé: quelles sont les raisons de ce retard? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 b)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de révisions de la législation, de la réglementation ou des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de projets de révisions de la législation, de la réglementation ou des procédures ont été rédigés à titre d'éléments livrables de ce projet? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 b)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets achevés de rédaction de révisions qui satisfont aux attentes en matière de qualité convenues dans le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 b)
Résultat intermédiaire 2 (Changement immédiat résultant du produit 2 et du produit 3)	Amélioration des capacités et connaissances des parties prenantes clés pour la mise en œuvre des changements législatifs, réglementaires et procéduraux visant à combler les lacunes au regard des disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué comprendre clairement les changements devant être apportés aux cadres législatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 a), 2 b)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué comprendre clairement les prochaines étapes devant permettre de procéder aux changements 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 a), 2 b)
Résultat 2 (Changements à plus long terme découlant du résultat intermédiaire 2)	Révision des politiques, des lois et des réglementations nationales en vue de leur alignement sur les disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant élaboré ou actualisé des lois, politiques, réglementations et/ou procédures visant à faire en sorte qu'ils n'accordent ni ne maintiennent de subventions à un navire ou à un opérateur pratiquant la pêche INN ou des activités liées à la pêche soutenant la pêche INN 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 a), 2 b)

FISH FUND

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille aux fins de la gestion des projets et de l'apprentissage	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant élaboré ou actualisé des lois, politiques, réglementations et/ou procédures visant à faire en sorte qu'ils n'accordent ni ne maintiennent de subventions à la pêche ou aux activités liées à la pêche concernant un stock surexploité, à moins que ces subventions ou d'autres mesures soient mises en œuvre afin de reconstituer le stock à un niveau biologiquement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions • Quel(s) changement(s) ont (a) été le(s) plus important(s) pour protéger vos ressources halieutiques? 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 a), 2 b)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant élaboré ou actualisé des lois, politiques, réglementations et/ou procédures visant à faire en sorte qu'ils n'accordent ni ne maintiennent de subventions fournies à la pêche ou aux activités liées à la pêche en dehors de la juridiction d'un Membre côtier ou d'un pays côtier non Membre et en dehors de la compétence d'une ORGP/un ARGP pertinent • Nombre de bénéficiaires de dons ayant élaboré ou actualisé des lois, politiques, réglementations et/ou procédures visant à faire en sorte qu'ils fassent preuve d'un soin particulier et de modération lorsqu'ils accorderont des subventions à des navires ne battant pas leur pavillon • Nombre de bénéficiaires de dons ayant élaboré ou actualisé des lois, 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 a), 2 b)

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille aux fins de la gestion des projets et de l'apprentissage	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
		<p>politiques, réglementations et/ou procédures visant à faire en sorte qu'ils fassent preuve d'un soin particulier et de modération lorsqu'ils accorderont des subventions à la pêche ou à des activités liées à la pêche concernant des stocks dont l'état n'est pas connu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que le projet C2 leur a permis de présenter des notifications comme l'exige l'article 8.317 et 8.18 de l'ASP 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions • Selon vous, quelles notifications spécifiques restent les plus difficiles à identifier, évaluer et présenter? 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 a), 2 b)
Produit 4 (C2: renforcement des capacités et assistance technique)	Organisation de formations et ateliers sur la collecte des données, les systèmes de surveillance des navires, l'inspection, les processus de notification et les domaines liés aux disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets exécutés dans les temps, sur la base d'un calendrier préétabli dans le mandat (par type de pays) 	<ul style="list-style-type: none"> • Si le projet est retardé: quelles sont les raisons de ce retard? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 c)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents de formation élaborés qui satisfont aux attentes en matière de qualité convenues dans le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les éléments livrables satisfont-ils aux normes de qualité définies dans le mandat? (Échelle de Likert, 1 = ne satisfont pas aux normes, 2 = satisfont partiellement aux normes, 3 = satisfont pour l'essentiel aux normes, 4 = satisfont entièrement aux normes, s.o. = sans objet) • Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 c)

¹⁷ Chaque Membre informera le Comité, dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord, des mesures qui sont en vigueur ou qu'il a prises pour assurer la mise en œuvre et l'administration du présent accord, y compris les mesures prises pour mettre en œuvre les prohibitions établies aux articles 3, 4 et 5. Chaque Membre informera également dans les moindres délais le Comité de toutes modifications apportées ultérieurement à ces mesures et des nouvelles mesures prises pour mettre en œuvre les prohibitions établies à l'article 3.

¹⁸ Chaque Membre fournira au Comité, dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord, une description de son régime de pêche contenant des références à ses lois, réglementations et procédures administratives en rapport avec le présent accord, et informera dans les moindres délais le Comité de toute modification ultérieure. Un Membre pourra s'acquitter de cette obligation en fournissant au Comité un lien électronique à jour vers la page Web du Membre, ou une autre page Web officielle appropriée, présentant ces renseignements.

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille aux fins de la gestion des projets et de l'apprentissage	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de formation et d'ateliers organisés qui satisfont aux attentes en matière de qualité convenues dans le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 c)
Produit 5 (C2: collecte de données)	Réalisation de recherches, avec des modèles et outils élaborés pour la collecte de données en vue de l'évaluation des stocks maritimes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets exécutés dans les temps, selon la date butoir établie dans le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> Si le projet est retardé: quelles sont les raisons de ce retard? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 d)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études menées ou de modèles et d'outils mis au point 	<ul style="list-style-type: none"> Combien d'études ont été menées? Combien de modèles et d'outils ont été mis au point? Veillez indiquer le thème principal des études ou les types de modèles et d'outils (enquête, par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 d)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études menées ou de modèles et d'outils mis au point qui satisfont aux attentes en matière de qualité convenues dans le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les éléments livrables satisfont-ils aux normes de qualité définies dans le mandat? (Échelle de Likert, 1 = ne satisfont pas aux normes, 2 = satisfont partiellement aux normes, 3 = satisfont pour l'essentiel aux normes, 4 = satisfont entièrement aux normes, s.o. = sans objet) Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 d)
Résultat intermédiaire 3 (Changement immédiat résultant du produit 4 et du produit 5)	Renforcement des compétences techniques des gestionnaires et inspecteurs des pêches et des responsables des politiques sur la pêche pour la pratique d'activités conformes aux disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de personnel formé ayant indiqué que la formation les a dotés des compétences nécessaires à la mise en œuvre des disciplines de l'ASP (classé par genre, par pêche à petite échelle, par pays et par région) 	<ul style="list-style-type: none"> ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions Les disciplines de l'ASP pour lesquelles la formation a été le plus utile ou bénéfique étaient (veuillez compléter): Notre principal besoin non satisfait en matière de formation est actuellement (veuillez compléter): 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 c), d)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que les études leur permettent de mieux comprendre 	<ul style="list-style-type: none"> ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 2 c), d)

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille aux fins de la gestion des projets et de l'apprentissage	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
		l'état actuel des populations de poissons relevant du projet			
Résultat 3 (Changements à plus long terme découlant du résultat intermédiaire 3)	Mise en pratique des compétences par les parties prenantes dans le cadre d'activités contribuant à la mise en œuvre des disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué des améliorations de la capacité de leur organisation à satisfaire aux prescriptions de l'ASP résultat de la mise en pratique des compétences acquises au moyen de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 c), d)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué avoir engagé ou développé des activités spécifiques pour se mettre en conformité avec les disciplines de l'ASP grâce aux compétences acquises dans le cadre du projet (par niveau de revenu national) 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 c), d)
Produit 6 (C2: Établissement ou amélioration des systèmes de gestion de la pêche)	Amélioration des systèmes de gestion de la pêche, des systèmes de communication électronique des données ou d'autres outils de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets exécutés dans les temps, sur la base d'un calendrier préétabli dans le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> • Si le projet est retardé: quelles sont les raisons de ce retard? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes ou d'outils mis en œuvre ou améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de système de gestion de la pêche, de systèmes de communication électronique de données ou d'outils de surveillance ont été mis en œuvre ou améliorés? • Quels types d'améliorations ont été apportés (par exemple système de gestion de la pêche, systèmes de communication électronique de données, outils de surveillance, autres: veuillez préciser)? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes ou d'outils mis au point qui satisfont aux attentes en matière de qualité convenues dans le mandat (par niveau de revenu national et par région) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les systèmes ou outils satisfont-ils aux normes de qualité définies dans le mandat? (Échelle de Likert, 1 = ne satisfait pas aux normes, 2 = satisfait partiellement aux normes, 3 = satisfait pour 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille aux fins de la gestion des projets et de l'apprentissage	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
			l'essentiel aux normes, 4 = satisfait entièrement aux normes, s.o. = sans objet) <ul style="list-style-type: none"> • Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions 		
Résultat intermédiaire 4 (Changement immédiat résultant du produit 6)	Disponibilité des systèmes et outils nécessaires au renforcement des capacités opérationnelles des autorités chargées de la pêche et au soutien de la gestion durable de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parties prenantes des bénéficiaires de dons ayant indiqué avoir accès aux outils nécessaires en matière de collecte et de gestion de données, par exemple pour la surveillance des navires (par genre et par pêche à petite échelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les améliorations et les changements vous ont-ils aidé à renforcer votre capacité à mettre en œuvre les disciplines de l'ASP? Veuillez donner une réponse courte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)
Résultat 4 (Changements à plus long terme découlant du résultat intermédiaire 6)	Établissement de systèmes de collecte et gestion des données pour faciliter la surveillance et la communication par	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que les systèmes de surveillance leur ont permis de présenter des notifications, comme l'exige l'article 8.1 de l'ASP19 (en ce qui concerne les subventions à la pêche) 	<ul style="list-style-type: none"> • ...Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions • Quel est votre principal besoin non satisfait en ce qui concerne la mise en œuvre des disciplines de l'ASP? 	<ul style="list-style-type: none"> • Notifications présentées • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)

¹⁹ Sans préjudice de l'article 25 de l'Accord SMC et afin de renforcer et d'améliorer les notifications concernant les subventions à la pêche et de permettre une surveillance plus efficace de la mise en œuvre des engagements relatifs aux subventions à la pêche, chaque Membre a) fournira les renseignements suivants dans sa notification ordinaire concernant les subventions à la pêche au titre de l'article 25 de l'Accord SMC^{12,13}: type ou nature de l'activité de pêche pour laquelle la subvention est accordée; b) dans la mesure du possible, fournira les renseignements suivants dans sa notification ordinaire concernant les subventions à la pêche au titre de l'article 25 de l'Accord SMC: état des stocks de poissons dans la pêcherie pour laquelle la subvention est accordée (par exemple, surexploités, exploités au maximum de façon durable ou sous-exploités) et points de référence utilisés, et si ces stocks sont partagés¹⁴ avec un autre Membre ou sont gérés par une ORGP/un ARGP; ii) mesures de conservation et de gestion en place pour le stock de poissons concerné; iii) capacité de la flotte dans la pêcherie pour laquelle la subvention est accordée; iv) nom et numéro d'identification du navire ou des navires de pêche bénéficiaire(s) de la subvention; et v) données sur les captures par espèce ou groupe d'espèces dans la pêcherie pour laquelle la subvention est accordée.

Pour les PMA Membres et les pays en développement Membres dont la part annuelle du volume mondial de la production de la pêche de capture marine ne dépasse pas 0,8% selon les données les plus récentes publiées par la FAO telles que distribuées par le Secrétariat de l'OMC, la notification des renseignements additionnels indiqués dans cet alinéa pourra être faite tous les quatre ans.

FISH FUND

Niveau	Résultat défini dans la théorie du changement	Indicateur au niveau du portefeuille aux fins de la gestion des projets et de l'apprentissage	Données que les bénéficiaires de dons doivent collecter/questions auxquelles ils doivent répondre	Sources des données	Type de projet qu'il est recommandé d'inclure
	les bénéficiaires de dons conformément aux disciplines de l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de dons ayant indiqué que les systèmes de surveillance leur ont permis de présenter des notifications, comme l'exige l'article 8.2 de l'ASP20 (en ce qui concerne la liste des navires et des opérateurs pratiquant la pêche INN) 	<ul style="list-style-type: none"> • ... Si votre score est inférieur à 4: veuillez fournir des précisions • Quel est votre principal besoin non satisfait en ce qui concerne la mise en œuvre des disciplines de l'ASP? 	<ul style="list-style-type: none"> • Notifications présentées • Enquête auprès des bénéficiaires de dons 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 2 e)

²⁰ Chaque Membre notifiera annuellement, par écrit, au Comité une liste des navires et des opérateurs dont il a déterminé d'une manière positive qu'ils pratiquaient la pêche INN.